

PRIX TTC DES SERVICES AU 1er JANVIER 2026 (Annexe Mandat)

ORALIA AXEL IMMOBILIER

HONORAIRES DE GERANCE I/2

I- HONORAIRES DE BASE

- Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le taux défini dans le mandat.

2- FRAIS ARRETE DE COMPTE

- Par trimestre et par lot

3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT

- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt

4 RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES

- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus fonciers

Par immeuble

- Etablissement d'une déclaration de taxe sur les bureaux (par immeuble)

38,00 €

- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.F. I

390,00 €

- Etablissement des déclarations de T.V.A.

175,00 €

· Déclaration mensuelle (facturation par mois)

115,00 €

· Déclaration trimestrielle (facturation par trimestre)

Tarif horaire

· Déclaration annuelle (facturation par an)

62,00 €

- Etablissement des déclarations de C.V.A.E

130,00 €

380,00 €

138,00 €

5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES

- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure

Tarif horaire

facturation au temps passé

750,00 €

- Assistance et conseil dans les procédures, négociation des loyers et conditions des baux

Tarif horaire

commerciaux ou professionnels facturation au temps passé

6,00%

- Rédaction d'un renouvellement de bail commercial / professionnel sur le loyer annuel HT/ HC

750,00 €

Minimum de perception

1,80%

- Rédaction d'un acte au cours de la vie du bail commercial (révision triennale, acte subrogation,

480,00 €

résiliation anticipée, tout autre type d'avantage) sur le loyer annuel hors taxes hors charges

Tarif horaire

Minimum de perception

1,80%

- Conseil, expertise et mise à jour du dossier locataire en cas de cession de fonds de

Tarif horaire

commerce ou de droit au bail facturation au temps passé

750,00 €

- Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations IFI, successions, donations etc)

Tarif horaire

facturation au temps passé

750,00 €

- Gestion des événements exceptionnels, imprévisibles, hors gestion courante

Tarif horaire

facturation au temps passé

138,00 €

- Fin de gestion: clôture du dossier et transmission des pièces

6- TRAVAUX

Montant inférieur à 1 000€ TTC

- Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette mission)

Forfait

50,00 €

Montant compris entre 1 001€ et 5 000€ TTC

- Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette mission)

Facturation au temps passé

Tarif horaire

Minimum de perception

174,00 €

HONORAIRES DE GERANCE 2/2

Montant supérieur à 5 000€ TTC

- Gestion administrative et financière, hors suivi technique

Sur le montant hors taxes des travaux

- Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative

Sur le montant hors taxes des travaux

6,00%

7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX

A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

- Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis

2,60 €

- Gestion de la clause pénale : 1^{re} mise en œuvre partielle de la clause pénale

37,00 €

- Gestion de la clause pénale : 2^{eme} mise en œuvre partielle de la clause pénale

49,00 €

- Constitution d'un dossier pour le commissaire de justice

215,00 €

- Dépôt de requête Injonction de payer

138,00 €

- Constitution d'un dossier pour l'avocat

355,00 €

- Suivi de la procédure facturation au temps passé

Tarif horaire

A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux

- Gestion des impayés : premier rappel

Gracieux

- Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du deuxième rappel

49,00 €

- Constitution d'un dossier pour le commissaire de justice

215,00 €

- Dépôt de requête Injonction de payer

138,00 €

- Constitution d'un dossier pour l'avocat

355,00 €

- Suivi de la procédure facturation au temps passé

Tarif horaire

8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- Gestion des diagnostics

Tarif horaire

9- HONORAIRES DE NUMERISATION

Par immeuble et par semestre

14,00 €

10- HONORAIRES ANNEXES

- Honoraires occupation personnelle ou non remise en location - Par trimestre

50,00 €

- Etablissement des démarches pour l'obtention du permis de louer

Tarif Horaire

TARIF HORAIRE DES VACATIONS

Heures ouvrables : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

Pendant les heures ouvrables :

- Tarif horaire

138,00 €

Majoration hors heures ouvrables :

- Jusqu'à 20h

30%

- De 20h jusqu'à 22h

50%

- Après 22h

100%

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

PRIX TTC DES SERVICES AU 1er JANVIER 2026 (Annexe Mandat)

ORALIA AXEL IMMOBILIER

HONORAIRES DE LOCATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA

ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail :

Zone très tendue : 12,10€/m²
 Zone tendue : 10,09€/m²
 Hors Zones : 8,07€/m²

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation)

3,03€/m² de surface habitable

à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail :

Zone très tendue : 12,10€/m²
 Zone tendue : 10,09€/m²
 Hors Zones : 8,07€/m²
 avec un minimum d'un mois de loyer

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation)

3,03€/m² de surface habitable

- Honoraires d'expertise et de négociation

265,00€

2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA

N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

- Location, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux

1 mois de loyer

à la charge du propriétaire

- Location

1 mois de loyer

- Rédaction du bail

265,00 €

3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

à la charge du locataire

- Location, rédaction du bail

180,00 €

à la charge du propriétaire

- Location, rédaction du bail

180,00 €

4- REDACTION DIVERS ACTES

- Rédaction d'un avenant au bail en cours de bail / renouvellement d'un bail

450,00 €

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers

(ex : modification consistance du bien, etc.) nécessitent la rédaction d'un avenant.

HONORAIRES DE LOCATION

I- RECHERCHE DE LOCATAIRES

Ces honoraires sont librement et conventionnellement répartis entre bailleur et preneur, calculés sur la base du montant annuel du loyer HT et HC.

- Recherche et sélection de locataires avec visites accompagnées

36,00%

2- REDACTION BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

- Etablissement d'un bail

6,00%

Minimum de perception

1000€

- Rédaction d'un avenant de bail commercial

1,80%

Minimum de perception

480€

- Mise à jour du dossier locataire suite à cession de bail facturation au temps passé

Tarif horaire

3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)

1,40 €

Minimum de perception

595,00 €



A AXEL IMMOBILIER • Société par Actions Simplifiée (à associé unique) au capital de 38 112 €

• 1 avenue de la Libération 33700 MERIGNAC • Tél. 05 56 12 15 15 • merignac@axel-immobilier.fr • www.oralia.fr • Siren 384 259 370 RCS de Bordeaux • APE 6832A • Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Syndic de copropriété N° CPI33012018000030408 délivrée par la CCI Bordeaux Gironde • Garantie financière C.E.G.C. 59, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris • Assurance Responsabilité Civile Immobilière ZURICH INSURANCE EUROPE AG 112, avenue de Wagram 75017 PARIS • N° TVA intracommunautaire FR 52384259370 • Mandataire intermédiaire en assurances inscrit à l'Orialis N°23006424 (www.orialis.fr) • Soumise au contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS92459 75436 PARIS Cedex 09 – Tél 01 49 95 40 00 - <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html> • Les éventuelles réclamations en matière d'assurances sont à adresser au siège social ou à l'adresse mail reclamations-assurances@oralia.fr La société ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société